RICHTER

C A N A D A Province de Québec

District de : QC

No division: 01-Montréal

No cour: 500-11-042764-122

No dossier: 41-1629830

COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale) Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Avis de demande de libération du syndic (alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)

Dans l'affaire de la faillite de Les Placements du Versant Inc. de la ville de Montréal en la province de Québec

Avis est donné que :

- 1. Inclus dans le présent avis se trouve une copie du relevé définitif des recettes et des débours taxés.
- 2. Un avis d'opposition à l'état définitif doit être déposé auprès du registraire au Palais de justice, Cour Supérieure Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 avant le 25 mars 2025 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
- 3. Le soussigné s'adressera au tribunal le 24 avril 2025, à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération à l'actif du failli susmentionné et la décharge de la garantie fournie par le soussigné conformément au paragraphe 16(1).
- 4. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au Palais de justice, Cour Supérieure Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 10 mars 2025, à Montréal, province de Québec.

Richter Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité
de l'actif de Les Placements du Versant Inc.

T. 514.908.3796/1.866.585.9751 F. 514.934.8603 www.richter.ca

RICHTER

C A N A D A Province of Québec

District of: QC

Division No.01-Montréal

Court No. 500-11-042764-122

Estate No. 41-1629830

SUPERIOR COURT (Commercial Division) Bankruptcy and Insolvency Act

Notice of Application for Discharge of Trustee (Paragraph 152(5)(c), Rule 61)

In the matter of the bankruptcy of Les Placements du Versant Inc. Of the City of Montréal In the Province of Québec

Take notice that:

- 1. There is enclosed with this form a copy of the final statement of receipts and disbursements as taxed.
- 2. Notice of objection to the final statement must be filed with the registrar, at the Court House, Superior Court Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, before March 25, 2025, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
- 3. We will apply to the Court on April 24, 2025, at the hour of 9:00 A.M., or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned estate and for a release of the security provided by us pursuant to subsection 16(1) of the Act.
- 4. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar, at the Court House, Superior Court Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated at Montréal, Province of Quebec, 10 mars 2025.

Richter Inc. (Formerly Richter Advisory Group Inc.) Licensed Insolvency Trustee of the Estate of Les Placements du Versant Inc

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL

NO DE COUR: 500-11-042764-122 NO DE DOSSIER: 41-1629830

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale) Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE LES PLACEMENTS DU VERSANT INC., personne morale légalement constituée, et dûment incorporée ayant son siège social au 385-5950 Ch. De la Côte-des-Neiges, Montréal, Québec H3S 1Z6

		Faillie
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBO	OURS (Note 1)	
RECETTES		
1. Avances du créancier garanti pour le paiement des honoraires et débours du syndic		3,743.19 \$
RECETTES TOTALES	-	3,743.19
DÉBOURS		
2. Frais payés		
a) Au surintendant des faillites	150.00 \$	
a) Au tribunal	150.00	300.00
Avis de faillite et de la première assemblée		
a) À 28 créanciers	110.00	
b) Timbres-poste	34.83	
c) Annonce dans le journal local	526.27	671.10
4. Avis de demande de libération du syndic	• • •	
a) À 4 créanciers	3.00	2.22
b) Timbres-poste	5.00	8.00
Dépenses d'administration a) Messagerie, frais de poste	167.37	
b) Déplacements	9.19	176.56
DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES DU SYNDIC	3.13	
		1,155.66
6. Taxes		
a) CTI	162.78	
b) RTI	324.75	487.53
7. Honoraires du Syndic (11 010,00 \$ réduit au montant disponible)	_	2,100.00
DÉBOURS TOTAUX		3,743.19
8. FONDS DISPONIBLES POUR DISTRIBUTION		- \$

NOTES:

Note 1: Le 14 décembre 2011, l'actionnaire unique de la faillie, M. Jean Maynard, a fait une cession de ses biens suite au rejet de sa proposition par ses créanciers. Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) (« Richter ») a accepté d'agir en tant que syndic à la faillite de Jean Maynard.

Le 29 mai 2012, la faillie a fait cession de ses biens et Richter a accepté d'agir en tant que syndic à la faillite de Placements du Versant Inc.

Note 2 : Le Syndic a procèdé à l'analyse des livres et registres de la faillie afin de déceler des paiements susceptibles d'avoir été de

J. C. L.	nature préférentielle et des transactions révisables. Cette analyse n'a pas permis de déceler de paiements préférentielles transactions révisables.				
		Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) Syndic			
	28 janvier 2025	A)			
	Date	Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI			
pprouv	é:				
	Impossible de localiser inspecteur	Impossible de localiser inspecteur			
	Murray Bockus, inspecteur	Joanne Robert, inspecteur			

ANADA

Province de Québec

District de : Québec

No division: 01-Montréal

No cour: 500-11-042764-122

No dossier: 41-1629830

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

Dans l'affaire de la faillite de Les Placements du Versant Inc. de la ville de Montréal en la province de Québec

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du sainsi que sa rémunération à la somme de	syndic à la somme de _	1155, <u>46</u> _\$.	\$,
Daté le <u>27 feirin</u> 202 <u>5</u> , à	Martial	en la province de Québec.	
REGISTRAIRE			

Me VINCENT-MICHEL AUBÉ Registraire L.F.I. (JA 0858)

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) Syndic autorisé en insolvabilité (SAI) Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI 1981 McGill College, 12e étage Montréal QC H3A 0G6

Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603